



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023**  
**1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 30 ET 31 MARS 2023**

**N° 2023/O1/024**

**Question orale déposée par Antoine POLI  
Au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP)**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Monsieur le Conseiller Exécutif et Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

La gestion, collecte et valorisation des déchets est un enjeu capital pour notre territoire, surtout au vu de ses caractéristiques géographiques dont son insularité.

Les compétences dans ce domaine sont partagées et font peser une charge particulièrement élevée sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), notamment les plus modestes.

Au-delà des charges directement liées à l'exercice de leurs compétences, les EPCI sont assujettis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Si les évolutions territoriales en matière de gestion des déchets, avec les développement du tri, tendent à réduire la part des déchets générateurs de TGAP, celle-ci étant essentiellement liée aux volumes de déchets destinés au stockage ou à la valorisation énergétique, la facture demeure conséquente.

Ce constat étant réalisé sur le poids de cette taxe étatique, il apparaît que les taux qui y sont appliqués pour en fixer le montant sont différents entre les territoires. Si la Corse est assujettie au même taux que la France continentale, des territoires insulaires, pour les citer, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, bénéficient de taux réduits. Nous pouvons légitimement considérer que la Corse présente des handicaps similaires qui justifieraient que notre territoire bénéficie aussi d'un taux réduit.

En avril 2019, alors que vous étiez toujours dans les rangs de l'Assemblée, vous présentiez, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, une motion autour de la TGAP. Celle-ci portait essentiellement sur le transfert de fiscalité de cette taxe vers la Collectivité de Corse mais vous évoquiez déjà cette problématique que l'on pourrait qualifier d'injustice.

Quelles sont les avancées concernant les discussions avec l'Etat autour de la TGAP ? Pouvons-nous envisager une évolution en vue d'un allègement de cette taxe sur notre territoire ?